



Litige sur facture suite à erreur du commerçant

Par **BARIBEAUD**, le **22/10/2009** à **19:11**

J'ai acheté en juillet dernier un matelas dans une enseigne de literie. La facture a été établie sur la base d'un montant de 950 €. La vendeuse m'a proposé un paiement en deux fois, soit un chèque de 425 € d'acompte à la commande et un deuxième chèque de 425 € quand je suis venu chercher le matelas, la facture a été acquittée. Cela faisait donc un montant de 850 €, soit une différence de 100 €. Ni la vendeuse, ni moi avons remarqué l'erreur. Ce n'est que plusieurs semaines plus que le magasin a pris contact avec moi, me réclamant la différence. Suis-je tenu de régler ces 100 € puisque l'erreur vient d'eux ? Avez t-il un délai pour me réclamer la somme ? Merci de vos éventuels conseils.